

Lettre d'inFO... FO !

N°17 – 16 décembre 2009

Mes chers(es) camarades,

Cette lettre d'information sera sans aucun doute la dernière avant les fêtes de Noël.

Je vous souhaite donc à vous et vos familles de passer d'excellentes fêtes et de bien vous reposer pour ceux qui prendront des vacances.

AGENDA DU GD :

Les informations concernant les activités de notre groupement départemental (GD). [cliquez ici](#)

Je vous rappelle que demain (jeudi 17 décembre 2009) la commission administrative du groupement départemental se réunira au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (Pantin).

Je demande à tous les syndicats d'être présent afin que nous puissions solder le matériel pris pour l'année 2009 et que chaque syndicat reparte avec ses cartes et ses timbres 2010.

Il serait souhaitable de vous munir de sacs pour les agendas et les calendriers.

ACTIVITÉS DES SYNDICATS :

Plaine commune : [cliquez ici](#)

AFOC Aulnay : [cliquez ici](#)

Aulnay sous Bois : [cliquez ici](#)

OPH Bondy : [cliquez ici](#)

Romainville : [cliquez ici](#)

Tremblay en France : [cliquez ici](#)

Veillez trouver également quelques informations :

- ✓ Une offre d'emploi : [cliquez ici](#)
- ✓ Communiqué concernant la RGPP : [cliquez ici](#)
- ✓ Communiqué de l'union nationale des départements et régions : [cliquez ici](#)
- ✓ L'éditorial de Jean-Claude MAILLY [cliquez ici](#)

Bonne lecture...

Amitiés syndicalistes
Pascal ROBERT







AGENDA DU GD

MERCREDI 9 DECEMBRE 2009

- ✘ Intervention auprès du directeur de l'office public de l'habitat d'Aulnay-sous-Bois concernant le dépôt d'une liste pour les prochaines élections qui ont lieu le 4 janvier 2010
- ✘ Assistance au syndicat de Tremblay concernant des informations sur l'enregistrement du syndicat, le local syndical, etc...)
- ✘ Assistance au syndicat de Rosny concernant les délais de recours pour les notations
- ✘ Assistance au syndicat de Sevran concernant l'analyse d'un courrier

JEUDI 10 DECEMBRE 2009

- ✘ Rencontre avec les camarades du syndicat de Romainville concernant leur activité

VENDREDI 11 DECEMBRE 2009

- ✘ Mise à jour du blog (plainte commune grève DSI 2eme, secteur de la santé)
- ✘ Assistance au syndicat de Romainville concernant la rédaction d'un communiqué pour le CTP "FO exige le respect des élus du personnel"

LUNDI 14 DECEMBRE 2009

- ✘ Intervention auprès des syndicats concernant une relance pour la réunion des cadres du 15-12 (texto)
- ✘ Trésorerie préparation et organisation de la commission de contrôle des finances
- ✘ Élaboration d'un communiqué pour l'AFOC d'Aulnay sous bois concernant la "non à l'augmentation des loyers"
- ✘ Assistance au syndicat de Tremblay concernant la finition tract et l'envoi à l'imprimerie
- ✘ Intervention auprès des syndicats pour annuler la réunion des cadres du 15-12 (texto)

- ✘ Participation à l'assemblée générale annuelle du syndicat du Bourget
- ✘ Intervention auprès du syndicat de l'OPH de Bondy concernant une réunion le 17-12 (texto)
- ✘ Intervention auprès des membres du bureau départemental pour leur transmettre le calendrier prévisionnel 2010
- ✘ Préparation et organisation de la CA du 17-12-2009

MARDI 15 DECEMBRE 2009

- ✘ Préparation et organisation de la réunion du 18-12 (rencontre des membres des bureaux régional et départemental concernant la commission de conflit « attribution des DAS 2008 »)

MERCREDI 16 DECEMBRE 2009

- ✘ Trésorerie préparation et organisation de la remise des cartes 2010
- ✘ Assistance au syndicat de Romainville concernant la modification du tract « FO exige le respect des élus du personnel »
- ✘ Intervention auprès du directeur général des services de Romainville concernant dépôt des pétitions et une demande d'audience
- ✘ Élaboration d'un tract de concernant les élections de l'office public de l'habitat d'Aulnay-sous-Bois le 4 janvier prochain
- ✘ Assistance au syndicat du Blanc mesnil concernant la préparation d'une réunion avec la municipalité
- ✘ Intervention auprès du maire de la ville de Montreuil concernant le droit de grève et la réquisition
- ✘ Elaboration de la lettre d'information n° 17
- ✘ Mise à jour du blog

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

PLAINE CO

Communiqué

Les agents du service informatique de Plaine Commune ont fait grève à 100% mercredi 9 décembre dernier.

Le rapport d'étape de la création de la future direction mutualisée des services informatiques, était examiné ce matin en CTP. Vous trouverez ci-joint la déclaration intersyndicale faites par les élus du personnel.

A l'issue du CTP nos collègues ont été reçus, accompagnés des organisations syndicales par Mme Tendron-Fayt et Mr Desbiendras, accompagnés de Mr Marsaud, Mme Jarry, Mme Farget et Mme Depernet

Il en est ressorti :

- un accord sur la communication des documents de l'audit réalisé par le cabinet en charge de l'élaboration du projet de mutualisation avant la fin décembre
- un accord pour l'ouverture de négociations, début janvier, avec les organisations syndicales de Saint-Denis, Villetaneuse et Plaine Commune sur les conditions d'intégration des agents des trois collectivités dans la future DSI mutualisée
- La question du positionnement de l'actuel responsable du service informatique de Plaine Commune dans le futur organigramme a été évoquée avec l'indication que son articulation avec le futur directeur reste encore à préciser.

Devant l'incertitude qui subsiste sur cette dernière question, les collègues du service informatique maintiennent leur intention d'arrêt de travail demain 16 décembre.

Comme la semaine dernière, le réseau restera en service, mais par contre les opérations de maintenance pourront ne pas être réalisées.

Nous nous félicitons de ces avancées et réunissons, avec leurs syndicats, les agents des services informatiques de Saint-Denis, Villetaneuse et Plaine Commune pour préparer les prochaines négociations.

Par ailleurs nous attendons qu'un signe clair soit exprimé sur le devenir professionnel de notre responsable du service informatique de Plaine Commune

POURQUOI LE SERVICE INFORMATIQUE EST EN GREVE ?

Plaine Commune, la ville de St-Denis et la ville de Villetaneuse ont décidé de mutualiser leur service informatique.

La direction s'est engagée oralement à ce que chacun puisse postuler sur les postes et qu'après concertation la direction décide de qui elle nomme.

Bizarrement, cela ne s'est pas déroulé ainsi pour le poste de Directeur des systèmes d'information qui a été attribué à M. Bellot sans respecter la démarche prévue.

Non seulement, M. Rigault n'a pu postuler mais de plus il a été écarté d'office du poste de directeur d'adjoint.

La Direction Générale demande du temps pour rédiger le profil de poste d'adjoint et s'interroge sur les capacités de M. Rigault en manière de management.

Ce n'est pas un hasard, s'il est de tradition lors des fusions de service de partager les postes de direction. En effet pour la réussite de tel projet, il est nécessaire de conserver la dynamique des équipes et de mener étape par étape les changements qu'elle impose sur les modes d'organisation, de travaux, de managements, de projet de service ...

M. Rigault est à l'initiative de la mutualisation, il l'a portée alors que d'autres freinaient des quatre fers ou doutaient ouvertement de son intérêt.

D'entre tous les acteurs impliqués sur ce projet, M. Rigault est le seul qui possède en la matière une véritable expérience de l'intercommunalité. Son expertise reconnue de tous et ses méthodes de managements participatifs, nous permet de d'affirmer que sa soif de savoir excède sa soif de pouvoir. Ainsi partager ses connaissances, affirmer les valeurs du service public, développer les capacités d'autonomie de ses agents et prendre ses responsabilités sont les principes sur lesquelles repose sa méthode pour nous manager et atteindre les objectifs de la direction générale.

Nous pouvons établir que son équipe travaille à 120% pour pallier au manque chronique de personnel du service informatique.

Par ailleurs, nous nous inquiétons du traitement réservé aux autres postes vu l'attitude de la direction pour cette première affectation.

Nous ne voulons pas être traités comme ça !

Nous avons fait grève le 9 décembre avec 100% de gréviste

Nous ferons grève le 16 décembre avec le service informatique de Villeteuseuse.

Nous rencontrerons nos collègues de la direction informatique de Saint-Denis jeudi.

Les informaticiens des trois collectivités interviendront au prochain CTP pour demander qu'un **protocole d'accord** soit signé avec les syndicats sur la mutualisation et que Daniel Rigault soit nommé **Directeur adjoint**.

Le bilan de la DSIT avec Daniel Rigault

Mais pourquoi ils s'énervent!!

D'après l'audit du cabinet Voirin, il faut un technicien pour 150 postes

à Plaine Commune on a 1000 postes et 3 techniciens

→ **Il manque 3 techniciens**

Pour gérer les applications, bibliothèque, RU, SIG, DDC... il faut 3 personnes à l'exploitation

A plaine Commune on a 0 agent, ce sont les administrateurs système qui se débrouillent

→ **Il manque 3 agents d'exploitation**

Pour gérer une Hot-line disponible aux heures de bureau il faut 3 agents

A Plaine Commune on a un agent à mi-temps

→ **Il manque 2 agents de Hot-Line**

Il n'y a qu'un agent pour la téléphonie et les travaux

→ **Et qui va faire les travaux après le départ en retraite de J-L Durand**

Il y a des besoins d'étude pour des projets collaboratifs, d'informatique décisionnelle, archivage numérique légale, GED, Photothèque, formation en ligne, gestion des connaissances, GRC, services techniques, Courrier, GF.....

→ **Il manque 2 chefs de projet**

Mais qu'est-ce qu'ils foutent?

Le système d'information est sécurisé et à la pointe de la technologie

Les données stratégiques de Plaine Commune sont protégées

Pas d'attaque de virus

Pas de panne de messagerie ou de logiciel stratégique sans reprise

Pas de données personnelles diffusées par erreur

Pas d'attaque de hacker

Il y a 350 appels de hot line par mois

En moyenne 200 interventions de techniciens sur 90 sites distants

Il reste chaque mois 20% à faire

80% des demandes avec 50% des effectifs

La hot-line règle chaque mois 90 demandes par téléphone,

Et où ils sont ces informaticiens qu'on attend toujours?

C'est ça le management de Daniel Rigault : Ancien par l'âge, mais jeune dans le management. Avec des jeunes du territoire !

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

AFOC AULNAY

INFORMATION AUX LOCATAIRES DU PARC H.L.M.

Lors du dernier conseil d'administration, en date du 3 décembre dernier, Ginette SERRURIER élue de l'Association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC) a voté : CONTRE L'AUGMENTATION DES LOYERS !



Nous considérons que les locataires subissent déjà de plein fouet les conséquences de la crise...

ALORS L'AFOC DIT NON À L'AUGMENTATION DES LOYERS !!!

Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter à vous et vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année et tout nos vœux de bonheur pour 2010

Aulnay le 14 décembre 2009

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

AULNAY SOUS BOIS

RESTRUCTURATION DES FOYERS RESIDENCES !

Le 15 décembre 2009, le Comité Technique Paritaire (CTP) se réunira en séance plénière pour discuter des différents sujets notamment de la restructuration des foyers résidences. Le syndicat FO ayant 12 élus sur 18 dans cette instance (CTP) a décidé de réunir les personnels concernés le 7 décembre, à la bourse du travail.

Après discussion, nous sommes surpris d'apprendre que les personnels n'ont pratiquement aucune information sur les projets à venir. Ils viennent d'apprendre qu'il y avait une réunion « projets de service » le 8 décembre à 15 heures aux foyers des cèdres.

Après lecture du document nous constatons :

- ✉ La fusion des deux foyers (avant il y avait 2 projets de service 1 par foyers, aujourd'hui il n'y a plus qu'un seul)
- ✉ la suppression d'un poste de directeur
- ✉ la suppression de deux postes de gardiens logés
- ✉ le gardiennage sera assuré par un pôle d'agents mutuels et sur les deux équipements
- ✉ la participation à l'accueil « en cas de besoin » des 9 personnels adjoints techniques
- ✉ des horaires non définis pour les quatre personnels de restauration (du lundi au samedi par roulement 7 heures par jour)
- ✉ l'absence de gardiennage entre neuf heures et 17 h 30 (et plus particulièrement entre 12 heure et 14 heure)
- ✉ des heures « d'astreinte » pour les personnels de la restauration ainsi que les 9 personnels adjoints techniques

Pour FO cette réunion est prématurée. Les personnels doivent avoir connaissance de l'intégralité du dossier ! Il n'est pas acceptable que des réunions d'une telle importance soient organisées à la va-vite et que l'intégralité du personnel ne soit même pas informée de la date de la réunion, ni même de l'heure ou du lieu !!

LES RISQUES SONT TROP IMPORTANTS

FO demande des réponses claires au questionnement

FO exige que ce dossier ne soit pas traité dans la précipitation

FO demande que ce dossier soit retiré de l'ordre du jour du prochain CTP

FO demande qu'une véritable négociation avec le personnel et notre syndicat soit organisée

FO appelle les personnels à la vigilance !

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

OPH BONDY

FO claque la porte !

Le 30 octobre 2009 il y a eu une réunion des délégués syndicaux, après avoir discuté des points à l'ordre du jour, FO a réclamé à être reçu dans les plus brefs délais concernant les revendications pour lesquelles nous avons été élus lors des dernières élections. **La Direction nous proposait un rendez-vous le 2 décembre à 14 heure avec comme ordre du jour la présentation d'un protocole d'accord.**

Le 2 décembre une délégation FORCE OUVRIERE composée (ABDELLI Mokhtar délégué syndical FO, Jean Roland MICHEL délégué fédéral pour la Région Parisienne (expert), Corinne PLISSON représentant le département) s'est rendue au rendez-vous.

Après quelques minutes de discussions, nous constatons, qu'une fois de plus, la direction est en train de gagner du temps et contre toute attente elle a rejeté nos arguments (gardiens) et essayé de rajouter des tâches supplémentaires aux agents à l'intérieur du cycle de travail (de 35h à 39h)

Devant cet état de fait, la délégation FO a décidé de quitter la table des négociations !

Dans ces conditions, FO envisage une procédure au TA pour :

- ↪ travail supplémentaire que l'administration impose aux agents au delà des 35h,
- ↪ récupérer les indemnités soit par RTT ou par IHTS,

En effet, depuis le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 les agents bénéficiaires d'un logement de fonction ont droit aux paiements des IHTS, seul une astreinte non rémunérée peut être imposée aux agents en contrepartie dudit logement !

Toujours aucune réponse !

- ↪ **FO réclame 91 jours de RTT pour chaque agent concerné qu'ils soient du public ou du privé. (En effet, depuis plusieurs mois, FO a constaté un manquement dans l'application de la réglementation concernant le temps de travail des gardiens logés)**
- ↪ **Maintien de tous les acquis**
- ↪ **La mise en place de cheque restaurant**
- ↪ **Une prime de départ en retraite**
- ↪ **La mise en place d'un véritable plan de formation**
- ↪ **La mise en place d'un C.H.S.C.T. efficace pour assurer notre sécurité et protéger notre santé**
- ↪ **Respect de la N.A.O. (obligation de négocier les salaires)**

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

ROMAINVILLE

FO exige le respect des élus(es) du personnel

Les organisations syndicales dont Force Ouvrière, ont décidé de ne pas participer au comité technique paritaire (CTP) du lundi 23 novembre dernier.

En effet, il nous est impossible de préparer les différents points à l'ordre du jour compte tenu que les éléments nécessaires à la bonne tenue de la réunion ne nous sont pas transmis !

Nous siégeons au comité technique paritaire (CTP) en tant qu'élus du personnel. Nous avons reçu un mandat le jour de notre élection. Pour notre part, il n'est pas question de traiter les dossiers à la va-vite.

FO exige le respect de la loi !

Nous devons avoir toutes les pièces nécessaires pour préparer les points à l'ordre du jour, au moins 8 jours avant date de la réunion.

Pourquoi refusez de nous les envoyer ?

Il est impératif que nous ayons connaissance des dossiers pour pouvoir consulter les personnels concernés et décidés avec eux des positions à adopter au CTP

Lorsque les élus du personnel ne sont pas respectés, c'est à l'ensemble du personnel que l'on manque de respect !

Dans ces conditions, FO et la CGT ont saisi Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis, pour qu'il intervienne et fasse respecter les droits les plus fondamentaux liés à notre fonction de représentants du personnel.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

TREMBLAY EN FRANCE

Le syndicat Force Ouvrière S'implante à Tremblay en France...

Mes chers collègues,

Depuis quelques semaines, il existe officiellement dans notre collectivité :

LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE TREMBLAY EN FRANCE

VOUS SOUHAITEZ AVOIR DES INFORMATIONS :

- 1) Sur vos conditions de travail.
- 2) Sur l'hygiène et la sécurité
- 3) Sur l'actualité générale
- 4) Sur l'attribution des primes
- 5) Sur votre statut
- 6) Sur votre cadre d'emploi
- 7) Etc...

Contactez-nous ...

Véronique BRACKE

Secrétaire Générale du syndicat FO
Service CCAS
(18 ans d'ancienneté)

Christine PICAULT

Trésorière du syndicat FO
Service Urbanisme
(10 ans d'ancienneté)

Véronique MONTFORT

Archiviste du syndicat FO
Service Enfance
(12 ans d'ancienneté)

**POUR NOUS CONTACTER
APPELEZ**

01.48.79.35.16 OU 06.17.91.41.45

AGENTS COMMUNAUX, CA PEUT VOUS ARRIVER...

1) Un enfant échappe à la surveillance d'une ATSEM ou d'une ASMAT, il se fait renverser sur la voie publique. L'enfant est hospitalisé, la famille porte plainte contre l'agent et tente de démontrer devant les tribunaux, sa responsabilité personnelle.

2) Plusieurs enfants sont hospitalisés suite à une intoxication alimentaire. Les familles tentent de démontrer devant la justice la responsabilité du Personnel des cantines. Le Maire employeur de ces agents porte plainte pour faute détachable du service.

3) Un enfant échappe à la surveillance du Maître nageur, un véhicule de la Police Municipale renverse un piéton en se rendant sur une intervention, un agent du service bâtiment en effectuant une soudure dans des locaux administratifs déclenche un incendie, etc, etc...

Autant de situations qui peuvent malheureusement se produire :

**POUR ETRE ASSURE ET SE PREMUNIR SUR LE PLAN CIVIL ET PENAL
IL SUFFIT D'ADHERER A FORCE OUVRIERE !**

Les adhérents FO sont couverts dès le premier jour de leur adhésion, grâce au contrat groupe que la Fédération FO a passé avec la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires).

Cette assurance professionnelle couvre les frais éventuels d'avocat, les frais de justice, les frais d'expert judiciaire, cela sans limitation de somme, dans le cas de procédure judiciaire engagée contre tout fonctionnaire pour faute professionnelle détachable du service, et sans supplément de prix ! !

Cette garantie entre en vigueur chaque fois que la responsabilité de l'agent est mise en cause, soit par un tiers, soit par l'employeur.

Sont cependant exclus les litiges résultant de conflits du travail (déjà couverts par la carte syndicale). Mais aussi de fautes volontaires ou de participation à une rixe.

Ce service s'ajoute à ceux couverts classiquement dans le cadre de l'adhésion au syndicat Force Ouvrière :

- ✓ Information, aide et protection assurée par F.O.
- ✓ Droits des consommateurs par l'AFOC.
- ✓ Défense juridique dans le cadre du contrat de travail.

Un salarié syndiqué à Force Ouvrière, c'est un salarié protégé ! !

AVEC FO, LE DROIT AU RESPECT, LE RESPECT DES DROITS

Force ouvrière rappelle que le droit syndical est un droit fondamental dont bénéficie l'ensemble des salariés des collectivités territoriales. Nous rappelons que FO se tient à la disposition des agents, pour tous renseignements, toutes aides, toutes défenses, etc...

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

OFFRE D'EMPLOI

Urgent

L'EHPAD DE LEZAY (79)

Recrute

2INFIRMIER(E)S

Pour tout renseignement complémentaire, contacter rapidement :

Monsieur PAILLOUX au 05.49.27.80.20

OFFRE D'EMPLOI

URGENT

LE CENTRE D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES

DE LEZAY(79)

Recrute

AIDES SOIGNANT(E)(S)

Pour tout renseignement complémentaire, contacter rapidement :

Monsieur PAILLOUX au 05.49.27.80.20

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

RGPP ACTE 2

Acte 2 de la RGPP : Où va la République ?

La mise en œuvre d'une deuxième vague de mesures de la révision générale des politiques publiques (RGPP) a été officialisée en conseil des ministres du 9 décembre.

Comme pour les 374 premières décisions (décembre 2007 à juin 2008), des audits ministériels sont réalisés par des personnes extérieures sur la base de « feuilles de route » du Premier ministre.

Imposées aux ministres qui ne sont pas maîtres de leurs actions ni de leurs stratégies ; non concertées, ni au Parlement, ni avec les élus locaux, ni avec les organisations syndicales, ces nouvelles décisions seront élaborées en catimini par quelques « hauts fonctionnaires » et des conseillers privés (dont certains sont potentiellement intéressés par la privatisation de missions de l'État du fait de l'activité, passée et à venir, de leurs sociétés).

Les dangers sont réels : réduction des moyens publics dans de nouveaux champs que ceux déjà impactés par les mesures de l'acte 1 de la RGPP (en particulier au niveau des opérateurs publics) / identification des missions de l'Etat pouvant être transférées au privé ou aux collectivités territoriales ou supprimées / réduction encore des effectifs dans une proportion d'au minimum un non remplacement de fonctionnaire sur deux départs en retraite (après 100000 emplois publics détruits depuis 2007, en pleine crise, comme s'en réjouit le gouvernement) / réduction des droits ou des prestations sociales aux citoyens (domaine du Logement par exemple).

A cela s'ajoute la suppression de dépenses de fonctionnement et de fonctions supports de l'Etat : vouloir économiser 10 Mds € sur ces budgets revient à rendre impossible la mise en œuvre effective de l'ensemble des politiques publiques.

Avec cette régression générale de la puissance publique, les principes républicains sont bafoués :

- passage du « service public » à des « services payants » aux usagers ;
- transformation de l'égalité républicaine pour tous à une inégalité généralisée en fonction des ressources du « client » ;
- éloignement (géographique et fonctionnel) des services publics et des administrations du citoyen ;
- risque d'abandon pur et simple de missions et de prestations publiques.

La CGT-FO condamne et s'oppose à la RGPP. Que reste-t-il de la liberté ou de la fraternité lorsqu'il n'y a plus ni égalité, ni solidarité ? C'est indéniable, si cette RGPP n'est pas stoppée, nous ne vivrons plus dans la même République à son issue.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

COMMUNIQUÉ

UNION NATIONALE FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES SERVICES DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

Le bureau de l'union nationale FO des personnels des services des départements et des régions réuni les 2 et 3 décembre 2009 déclare se prononcer :

CONTRE LES PROJETS DE LOI DE « REFORME TERRITORIALE » Lourds de conséquences...

Dès 2004, FORCE OUVRIERE déclarait que les nouvelles lois, dites de décentralisation, organisaient l'asphyxie des départements. En effet, les missions étaient transférées sans les budgets. Il était pour nous évident que le gouvernement, qui faisait des coupes colossales dans la fonction Publique de l'Etat n'allait pas attribuer les budgets nécessaires pour permettre aux départements de développer les services publics. Tout en mettant toutes nos forces pour négocier les transferts de personnels le mieux possible, nous avons à plusieurs reprises alerté les agents et les élus sur les lourds risques qui pesaient sur l'avenir.

En février 2008, FO publiait un document rassemblant divers éléments issus des rapports et discours relatifs à la suppression des départements (rapport de Pierre Richard de décembre 2006, rapport Alain Lambert de décembre 2007, rapport Attali remis le 23 janvier 2008) et rappelant d'où viennent les départements et ce qui est en jeu, tant du point de vue des fonctionnaires et agents publics que de celui des citoyens.

Aujourd'hui les choses s'accélèrent. Au nom de la maîtrise des dépenses publiques locales, de nouvelles contre-réformes dites « réforme territoriale » veulent remplacer nos collectivités actuelles par une mosaïque de groupements, chacun différent l'un de l'autre.

Dans le même mouvement, le gouvernement qui n'avait déjà pas compensé les derniers transferts, diminue les possibilités de ressources des collectivités territoriales. C'est une atteinte d'un niveau sans précédent contre les services publics de proximité, tant en ce qui concerne le nombre et la qualité des missions dont bénéficient les usagers qu'en ce qui concerne nos statuts, nos rémunérations et nos conditions de travail.

Les départements comptent aujourd'hui près de 200.000 fonctionnaires et agents. Se fixer comme objectif la suppression des départements, des doublons entre CCAS et services départementaux, la mutualisation des moyens des collectivités, c'est se fixer l'objectif de la suppression de dizaines de milliers d'emplois. Ces suppressions viendraient s'ajouter aux 150.000 annoncées par le gouvernement dans la fonction publique de l'Etat.

Personne ne peut, aujourd'hui, dire qui sera transféré encore une fois, ni la nature juridique de l'organisme d'accueil. Déjà, des exemples que nous avons nous inquiètent fortement. Dans son discours du 20 octobre dernier, à Saint-Dizier, présentant les projets de loi « réforme territoriale », Monsieur SARKOZY fustige notamment les créations d'emplois dans les collectivités locales.

Devant ces attaques, FORCE OUVRIERE n'a cessé de réaffirmer son attachement :

- ✓ A la République assurant l'égalité des droits ;
- ✓ Au service public (différent du service d'intérêt général de l'union européenne qui est privé) ;
- ✓ Au statut national des fonctionnaires qui est un des piliers de la République ;
- ✓ A la résorption de l'emploi précaire.

Et FORCE OUVRIERE s'oppose :

- ✓ A la mutualisation des fonctions ;
- ✓ A la privatisation des services ;
- ✓ A toute volonté de ne pas remplacer les départs en retraite.

Personne ne peut dire si nous garderons nos acquis, primes, congés, RTT...

Ainsi, ce mardi 17 novembre 2009, les agents du conseil général de l'Aude étaient en grève à l'appel de leurs organisations syndicales, dont FORCE OUVRIERE, pour dénoncer une remise en cause de leurs acquis (congés, RTT, suppression de postes...).

Egalement une mobilisation, avec grève, au conseil général des bouches du Rhône.

Le bureau de l'union nationale FO des personnels des services des départements et des régions apporte son soutien aux syndicats FORCE OUVRIERE du conseil général de l'Aude et des bouches du Rhône et se déclare solidaire de l'action de leurs agents.

DEVANT LA GRAVITE DE LA SITUATION ET L'IMPORTANCE DE L'ENJEU, LE BUREAU DE L'UNION NATIONALE FO DES PERSONNELS DES SERVICES DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS INVITE LES AGENTS DES CONSEILS GENERAUX ET REGIONAUX A SE MOBILISER :

- ✓ Pour demander le retrait des projets de loi sur la réforme territoriale qui sont lourds de conséquences pour la République avec l'accélération du processus de démantèlement des services publics ;
- ✓ Pour la défense de notre statut national de fonctionnaire ;
- ✓ Contre les suppressions d'emplois ;
- ✓ Contre la mobilité forcée ;
- ✓ Pour la défense de tous nos acquis (régime indemnitaire, temps de travail, avancement d'échelon...).

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

EDITO JC MAILLY

LES SALAIRES À L'ORDRE DU JOUR

Les revendications salariales reviennent au-devant de l'actualité. Ce fut notamment le cas avec les routiers, qui ont réussi à obtenir des augmentations ainsi que la mise en place d'une mutuelle.

Comme d'habitude dans ce secteur, l'État a dû intervenir, les employeurs étant libéraux dans leurs conceptions mais attendant toujours de l'État qu'il compense les augmentations de salaires! On notera aussi, au passage, que dans ce secteur comme dans celui de l'hôtellerie-restauration, le foisonnement des organisations d'employeurs pose le problème de leur représentativité.

S'agissant de la restauration, à l'heure où ces lignes sont écrites, la question n'est toujours pas bouclée, trois organisations (FO-CGT-CFTC) s'opposant à un accord insuffisant.

Quand on sait que les contreparties à la baisse de la TVA (coût annuel de l'ordre de 2,5 à 3 milliards d'euros), auxquelles les restaurateurs s'étaient engagés, ne sont guère vérifiables en termes d'emploi et de prix, seule la question des salaires est directement mesurable. Et c'est sur ce point que les employeurs se montrent particulièrement radins. Autrement dit, c'est la portion congrue.

Autre secteur significatif en matière de revendication salariale, les banques. Qu'il s'agisse, par exemple, de HSBC ou de LCL, nos syndicats ont des exigences légitimes. Les employeurs de ce secteur sont vraisemblablement les plus cyniques. Ils ont empoché les aides d'État, continuent à spéculer sur les transactions financières et monétaires, prévoient des bonus, ne favorisent guère le crédit aux entreprises et aux particuliers, refont des bénéfiques, mais ne respectent pas leurs salariés en matière de salaires ou de conditions de travail.

Alors que la crise perdure, que la situation est plus que fragile (en témoigne la situation de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal ou de l'Irlande dans la zone euro), il devient de plus en plus évident et indispensable qu'il faut changer de modèle économique. Face aux États-Unis et à la Chine qui sous-évaluent fortement leur monnaie, l'Europe a une responsabilité particulière. À condition que les gouvernements aient le courage d'imposer un changement de modèle, tant au niveau européen que national. Ce qui est encore loin d'être le cas.

On notera aussi de ce point de vue la position de la Commission européenne: elle prône la modération salariale et l'austérité budgétaire, mais accepterait de relever les salaires des fonctionnaires européens de 3,7%. Faites ce que je dis mais pas ce que je fais, en quelque sorte.

Et pendant ce temps-là, en France, le gouvernement, conseillé par des experts qui sont loin d'être concernés par le salaire minimum, ne veut pas donner de coup de pouce au SMIC au 1er janvier 2010.

Face à de tels événements, comment ne pas être persuadés que seule la résistance et le rapport de forces sont et seront facteurs de progrès.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

